

# Réponse au Premier Ministre

Délibération du conseil municipal de Bouaye (28/09/2017)

- 1) Depuis 10 ans, diriez-vous que les fractures entre les territoires ont eu tendance à se réduire ou à s'accroître ? Selon vous, dans quels domaines l'Etat et les collectivités doivent-ils agir en priorité pour réduire ces fractures et permettre à chaque territoire d'exprimer et de valoriser ses initiatives ?**

Nous percevons une accentuation des fractures entre territoires. Ainsi, par une décision unilatérale de l'Etat, la baisse des dotations subie par notre commune (estimée à 3 millions d'euros cumulés entre 2012 et 2019, soit la moitié du budget annuel de fonctionnement) alors même que notre population connaît une croissance de 10 % sur la même période a impacté notre capacité d'investissement pour répondre aux nécessaires besoins d'équipements générés par cette augmentation de population.

Notons qu'en matière d'accès au logement pour tous sur notre métropole, l'obligation de production de logements sociaux à hauteur de 20 %, portée ensuite à 25 % en 2025 du nombre total de logements a permis de réduire les disparités historiques constatées au sein des communes d'une même agglomération et constitue un facteur de réduction des inégalités au sein d'un même territoire, même s'il nous semble plus acceptable et réaliste de fixer cet objectif à 2030 plutôt qu'en 2025. Nous proposons, par ailleurs, que les communes qui respectent les objectifs fixés dans les PLH pour rattraper le manque de logements sociaux ne soient pas pénalisées par des pénalités appliquées sans tenir compte des réels efforts réalisés.

La fracture entre les territoires est aussi sensible en matière d'accès à l'emploi au sein d'une même intercommunalité. Nous proposons qu'il soit laissé la possibilité aux intercommunalités de moduler la CVAE sur des secteurs où il est nécessaire de rééquilibrer l'emploi (centre bourg à conforter, zones d'activités situées en secteur où le taux d'emploi est inférieur à la moyenne de l'intercommunalité).

La fracture entre les territoires concerne également l'accès aux services publics nationaux (Poste, trésorerie publique) mais aussi municipaux. Ainsi en laissant l'initiative à chaque commune de poursuivre ou de stopper la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires, sans avoir évalué dans la durée l'intérêt cette organisation des rythmes scolaires imposée il y a peu par l'Etat, les disparités entre les élèves et leurs familles selon leur commune de résidence seront aggravées.

L'annonce de la substitution de la Taxe d'Habitation par un dégrèvement puis à terme par une dotation figée nous semble de nature à aggraver les fractures entre communes. Certes, on peut s'accorder à reconnaître que les bases de calculs de la Taxe d'Habitation sont aujourd'hui inadaptées et injustes, mais pourquoi vouloir corriger ce problème pour seulement 80 % des contribuables et pas la totalité ? Le fait de maintenir une dynamique fiscale sur 20 % des contribuables les plus aisés aggravera inéluctablement les inégalités entre les communes qui accueillent en plus grand nombre ces contribuables et celles qui accueillent des citoyens aux ressources plus modestes. Par ailleurs, le fait de payer l'impôt local pour un citoyen non propriétaire nous semble lui permettre une plus grande attention et intérêt aux dépenses autorisées par le Conseil municipal.

L'Etat, pour réduire les fractures territoriales, doit agir en priorité sur les points suivants :

- garantir un cadre réglementaire et des aides financières aux missions qui sont et doivent être imposées identiquement à toutes les communes
- simplifier les critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement et garantir une évolution indexée sur l'évolution de la population.
- ne faire supporter à l'ensemble des collectivités locales, pour contribuer à l'équilibre des comptes de la nation, qu'un effort proportionnel à la dette des collectivités au sein de la dette publique.

Pour "*permettre à chaque territoire d'exprimer et de valoriser ses initiatives*", il faut sur notre territoire du Grand Ouest que l'Etat respecte le choix des majorités élues démocratiquement au sein des assemblées régionales, départementales et locales, toutes favorables au transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes. Sur ce sujet, une consultation démocratique a été organisée en juin 2016, à la demande du président de la République, sur le territoire du département de Loire-Atlantique. Une majorité nette s'est prononcée pour ce transfert. L'Etat qui souhaite aujourd'hui "*construire ensemble une décentralisation assumée et renouer avec une relation de confiance au service de la République*" doit faire respecter le verdict des urnes et exercer sa mission de maintien de l'ordre public pour que la démocratie l'emporte sur des groupes de pressions minoritaires et violents.

**2) L'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités pourrait permettre de dégager des économies. Avez-vous des propositions en ce sens qui permettraient à votre collectivité de réaliser des économies, sans mettre en cause la sécurité des personnes et des biens ?**

Régulièrement, les fédérations sportives changent les normes (traçage / équipement requis) pour organiser la pratique de leur discipline en compétition. Le coût est alors totalement supporté par les communes. Nous proposons qu'à chaque changement de normes qui ne remettent pas en cause la sécurité des personnes et des biens, les coûts induits soient évalués et supportés en totalité par les fédérations sportives demandeuses.

Nous constatons, outre les coûts imposés par la création de nouvelles normes, des effets parfois illogiques ou contradictoires aux volontés publiques induits par certaines normes. Ainsi, nous avons à l'esprit un exemple vécu sur notre commune :

- nous avons dû engager une dépense d'argent public inutile pour mettre aux normes PMR les vestiaires arbitres et joueurs liés aux terrains de football de notre commune. Il n'est malheureusement pas adapté pour une personne en fauteuil d'arbitrer ou de jouer sur un terrain en herbe ou synthétique. Cette aberration nous amène à proposer, le cas échéant, qu'il soit possible aux collectivités de demander, en le justifiant explicitement auprès de la commission préfectorale d'accessibilité, une dérogation aux règles par ailleurs nécessaires pour permettre l'accessibilité universelle.

- 3) Les projets d'investissements sont souvent complexes à mettre en œuvre, en particulier lorsque la collectivité ne dispose pas des ressources suffisantes en termes d'ingénierie. Pourriez-vous préciser de quel type de soutien vous auriez besoin pour faciliter et accélérer la réalisation de vos projets, à l'échelle communale ou intercommunale ?**

Pour faciliter et accélérer la réalisation de nos projets, à l'échelle communale ou intercommunale, il est impératif de stabiliser sur le long terme les dotations de l'Etat sur des bases équitables, explicites et pérennes.

En effet, l'absence de prévision fiable d'une partie significative des recettes, d'une année sur l'autre, ne permet pas de sécuriser la planification de projets d'investissements.

C'est là l'attente la plus importante de notre collectivité pour pouvoir gérer avec sérieux les services publics de proximité et investir en connaissance de recettes aux mécanismes stabilisés.

Par ailleurs, pour faciliter certains projets, l'appui technique et juridique des services de l'Etat nous semble utile en amont des projets, cela impliquerait une ingénierie accessible par les communes dans une mission de conseil pour gagner du temps et éviter le risque de rejets de projets en cours d'instruction.

- 4) Les innovations et les expérimentations se multiplient dans tout le territoire. Souvent, ces initiatives ne sont pas suffisamment connues alors qu'elles mériteraient de l'être. Quelle initiative ou bonne pratique liée à la mise en œuvre d'une politique publique et/ou à la gestion de votre collectivité mériterait selon vous d'être valorisée et reproduite ailleurs ?**

Afin d'encourager tant le développement d'une agriculture biologique que la pratique de circuits courts pour limiter les transports, notre collectivité prépare la mise à disposition de terrains communaux à un maraîcher afin qu'il puisse fournir les légumes nécessaires aux cantines scolaires. Cette idée simple rencontre un vif succès auprès de la population. Les règles des marchés publics qui devront être bien évidemment respectées par notre collectivité ne seront-elles pas un frein à la mise en œuvre et à la reproduction de cette initiative ?